

15ème législature

Question N° : 17286	De Mme Josiane Corneloup (Les Républicains - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Distribution du livret « Mon journal animal » dans les écoles	Analyse > Distribution du livret « Mon journal animal » dans les écoles.
Question publiée au JO le : 26/02/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 14/04/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la distribution dans les écoles de Saône-et-Loire du livret « Mon journal animal », présenté comme un outil pédagogique par L214 éducation. Ce premier numéro se veut informatif sur les animaux et ceux qui agissent pour les défendre. Indirectement, des messages « anti-viande » sont passés et une double page est consacrée à « changer son assiette pour la planète ». Ce document, très orienté et partisan est un mauvais signal envoyé aux enfants, car il est nécessaire d'apprendre dès le plus jeune âge les bienfaits d'une alimentation saine sans stigmatiser tel ou tel aliment. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions d'intervention de L214 éducation au sein des écoles, puisque ces interventions ne sont pas inscrites dans le cadre de la promotion de l'éducation à l'alimentation. Ces ressources n'ont pas été élaborées avec l'éducation nationale, et ne sont donc pas légitimes pour être diffusées en classe.